



SEMINAIRE

THEME : “Protection sociale et retraite dans les fonctions publiques africaines”
Principes de base et expériences comparées

AIDE MEMOIRE

Cotonou (BENIN) les 23, 24 et 25 octobre 2017

I - Contexte et justification

Parmi les revendications visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et autres personnels de l'Etat, celles liées au régime des pensions de retraite, ainsi qu'à la protection sociale deviennent de plus en plus pressantes.

Les enjeux de ces revendications sont incontestables. En effet, le système de la carrière étant le droit commun des fonctions publiques africaines, la protection sociale tout au long de la carrière devient un élément fondamental des avantages auxquels ces personnels peuvent prétendre. Par ailleurs, la sortie de la carrière par l'admission à la retraite constitue pour ces personnels une étape marquante, dans la mesure où ils vont prétendre, jusqu'à la fin de leur vie, à une pension de retraite dont le taux et la consistance sont liés à la durée des services rendus à l'Etat.

Or, dans le système de la carrière, cette pension est organisée selon le principe de la répartition fondé sur la solidarité des générations. Dans ces conditions, toute réforme de la fonction publique, les modifications ou fluctuations de la pyramide des âges, le rythme et le niveau de recrutement, le régime de rémunération et des avantages de ces personnels, affectent leurs régimes de protection sociale et de pension de retraite, d'autant que les difficultés économiques pourraient empêcher l'Etat de restaurer ou de maintenir l'équilibre du système, comme il en a l'obligation. Le bon fonctionnement de la sécurité sociale et du régime de retraite constituent donc un indicateur d'une fonction publique performante.

Dans la pratique de la majorité des Etats, on observe que cette manière de gérer les agents publics comporte des germes de dysfonctionnements qu'il convient de maîtriser pour éviter que leur exacerbation ne conduise à l'implosion de tout système de management de la fonction publique. Ainsi :

S'agissant des retraités, il est loisible de constater que dans plusieurs pays, les textes qui les organisent datent de l'Indépendance. La plupart de ces textes sont donc, soit obsolètes, soit inadaptés aux conditions nouvelles de la gestion des personnels. Certains de ces textes, plus récents, ne sont pas parfaitement articulés avec les systèmes de rémunération des agents au point que, dans de nombreux cas, on ne sait plus si la retraite est fondée sur la capitalisation ou sur la répartition.

En ce qui concerne la protection sociale des fonctionnaires, on note des disparités, voire des dysfonctionnements, aussi bien en ce qui concerne les types de prestations servies selon les catégories de personnels, que les modes d'administration et de gestion desdites prestations.

II - Objectifs du séminaire

Le séminaire vise à :

- 1.** Sensibiliser les parties prenantes (Administrations, fonctionnaires et partenaires sociaux) sur les enjeux des régimes de protection sociale et de retraite des fonctionnaires ;
- 2.** Tirer les enseignements de l'étude des législations et des pratiques comparées sur ces questions, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre effective des structures chargées de l'administration et de la gestion des cotisations et des prestations sociales ;
- 3.** Esquisser les lignes directrices de la réforme des régimes de protection sociale et de retraite des fonctionnaires, compatibles avec les normes internationales, et s'inscrivant dans la dynamique de l'intégration régionale et de la convergence administrative (simplification des procédures de mise à la retraite et d'ouverture du droit à pension ; rationalisation des structures d'administration et de gestion des structures de protection sociale, rôle et utilisation des NTIC, etc...).

III - Méthodologie du séminaire et principales questions à examiner

Le séminaire sera animé par deux Experts seniors, l'un spécialiste des questions de sécurité sociale, l'autre des questions de retraite. Ils présenteront des communications sur ces sujets, et dirigeront les débats qui s'en suivront.

Les expériences nationales seront présentées par des Experts nationaux ou des hauts fonctionnaires participant à la rencontre. Il leur est alors suggéré d'apporter une documentation aussi complète que possible sur ces questions, et, dans leurs interventions, d'insister sur les particularités de leurs systèmes de sécurité sociale et de pension de retraite, les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de ces régimes, les solutions apportées, ainsi que les propositions de réforme en cours ou envisagées éventuellement.

De manière indicative, les principales questions à discuter dans les présentations écrites et les échanges devront s'articuler autour des sujets tels que :

A - En ce qui concerne la sécurité sociale des fonctionnaires

- intérêts pratiques de la protection sociale des fonctionnaires ;
- concepts habituellement utilisés ;
- cadre international : engagements sous-régionaux et bilatéraux ;

- dispositif existant dans les pays considérés (bénéficiaires, risques couverts et prestations servies, mode de financement et de gestion...);
- schéma d'organisation d'un système de protection sociale;
- régimes spéciaux de protection sociale (parlementaires, membres du Gouvernement, corps de fonctionnaires bénéficiant d'un statut spécial, agents contractuels et assimilés).

B - En ce qui concerne les pensions de retraite

- prescriptions des conventions internationales;
- procédures de mise à la retraite et d'ouverture du droit à pension (normale, simplifiée, spécifique...);
- préretraites, départs anticipés, retraite complémentaire, indemnités de départ;
- mode de calcul de la pension de retraite;
- pension et droits de réversion, minimum vieillesse;
- réforme des systèmes de retraite (répartition, capitulation).
- droits des conjoints et des orphelins;
- validation et rachat de certaines périodes;
- cumuls des pensions;
- contentieux des pensions de retraite;
- travail après la retraite.

IV - Public cible

Cette session est organisée à l'intention des :

- cadres des Administrations des pays membres de l'OFPA chargés des questions de protection sociale et de gestion des régimes de retraite des agents de l'Etat;
- Points focaux de l'OFPA désignés par les Ministres en charge de la Fonction Publique.

V - Durée et lieu des travaux

Les travaux du séminaire sont prévus du 23 au 25 octobre 2017 à Cotonou (BENIN). Toutefois, à l'issue de ce séminaire, les Points focaux seront retenus pour une session spécifique de formation de deux (02) jours, soit les 26 et 27 octobre 2017, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de leur précédente rencontre.

VI - Langues de travail

Les travaux se dérouleront en anglais, espagnol, français et portugais (en fonction des inscrits).

VII - Publication

Les principales communications seront mises sur les sites web de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA), de United Nations Public Administration Network (UNPAN) et éventuellement des autres partenaires associés.

VIII - Informations complémentaires

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Exécutif de l'OFPA

04 BP 0595, Cotonou (BENIN)

Tél : +229 21 30 33 68

E-mail : ofpaofpa@yahoo.fr